

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00371 Numéro SIREN : 398 574 632 Nom ou dénomination : 5 EME VUE

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001352

5^{ème} VUE

SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2022

Résolution proposée à l'Assemblée

Le Président propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 s'élevant à 85.821,44 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 80.000,00 euros
- aux autres réserves : 5.821,44 euros

Résolution votée à l'Assemblée

« DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice d'un montant de 85.821,44 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 80.000,00 euros
- aux autres réserves : 5.821,44 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

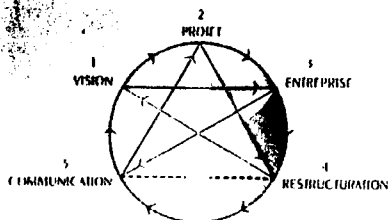
L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Date de clôture</i>	<i>Distribution globale</i>
<i>31 Octobre 2018</i>	<i>20.000 €</i>
<i>31 Octobre 2019</i>	<i>Néant</i>
<i>31 Octobre 2020</i>	<i>Néant</i>

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET





JACQUES LEJEUNE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Le Vent du Changement

Diplômé du Mastère Spécialisé en Expertise & Consulting de PME-PMI

Comptes annuels au 31/10/2021

SAS 5EME VUE

Avenue du Campdolent

76700 GONFREVILLE-L'ORCHER

Tél. 02 35 49 33 46

APE:4778A

SIRET : 39857463200020

*Copie certifiée conforme
le président*

Siège Social :

115, RUE DU PRIEURÉ 76630 BELLENGREVILLE

Tél. : 02 32 90 04 05 - Fax : 02 32 90 08 65

Port : 06 82 65 79 46 • E-mail : [JACQUESLEJEUNE@CABINETLEJEUNE.FR](mailto:jacqueslejeune@cabinetlejeune.fr) • [WWW.CABINETLEJEUNE.FR](http://www.cabinetlejeune.fr)

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de ROUEN-NORMANDIE • Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
N° Siret : 432 221 968 00030 - Code APE : 6920 Z - N° Intracommunautaire : FR 83 432 221 968

SAS 5EME VUE

Situation au 31/10/2021

2050 - Bilan Actif

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaires obligatoires (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5EME VUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise Avenue du Campolent 76700 GONFREVILLE-L'OISIER		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 9 8 5 7 4 6 3 2 0 0 0 2 0		Néant ☐		
		Exercice N clos le 31/10/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 526
		Fonds commercial (I) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	51 300
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	39 796
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	304
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	10 000
TOTAL (II) BJ		BK	93 623	
200 924			107 301	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	148 002
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	39 353
		Autres créances (3) BZ	CA	78 711
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
Disponibilités CF		CG	338 848	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	8 335	
	TOTAL (III) CJ	CK	613 252	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	93 623	
814 177			720 553	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an CR		
Immobilisations :		Créances :		

Copie Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS 5EME VUE

Situation au 31/10/2021

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5EME VUE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	277 154
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	85 821
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	55 436
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	249
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	220 479
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 445
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régular.	Autres dettes	EA	9 581
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	349 193
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	720 553
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	305 440	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	211	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cagid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 5EME VUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2021, dont le total est de 720 554 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 85 821 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

Synthèse fonds commercial

	31/10/2021

Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	500			500

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/11/20 au 31/10/21 12 mois	du 01/11/19 au 31/10/20 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
16884000 – Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	25	38
51810000 – Banque – intérêts courus à payer	211	196
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	236	234
Emprunts et dettes financières divers		
40810600 – Electricité eau fnp	320	
40822600 – Honoraires fnp	986	4 366
40823000 – Publicité fnp	518	7 166
40826000 – Frais de télécommunications fnp	132	139
40851000 – Redevances fnp	255	1 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 211	13 382
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	5 605	645
42861000 – Provision primes cap	26 583	9 140
43820000 – Charges sociales s/congés à payer	1 350	198
43861000 – Provision ch soc/primes	11 251	3 444
44863500 – Contribution économique territ cap	569	2 209
Dettes fiscales et sociales	45 358	15 635
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	47 806	29 252

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 354	39 354	
Autres	78 712	78 712	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 336	8 336	
Total	136 402	126 402	10 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	211	211		
– à plus de 1 an à l'origine	55 225	11 473	43 753	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 479	220 479		
Dettes fiscales et sociales	63 445	63 445		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 832	9 832		
Produits constatés d'avance				
Total	349 193	305 440	43 753	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 356			
(**) Dont envers les associés	250			

Produits à recevoir et CCA

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/11/20 au 31/10/21 12 mois	du 01/11/19 au 31/10/20 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général		

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/11/20 au 31/10/21 12 mois	du 01/11/19 au 31/10/20 12 mois
48613200 – Loyers et ch locatives cca	6 788	6 345
48613500 – Locations mobilières d'avance	137	
48614000 – Charges locatives cca	770	1 200
48615600 – Maintenance, période d'avance	130	
48616000 – Assurances cca	423	363
48647500 – Médecine du travail cca	88	88
Charges constatées d'avance	8 336	7 995
Total général	8 336	7 995

Dettes garanties

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
l'exercice					

5^{ème} VUE

**SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER**

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;
- le rapport spécial sur les conventions réglementées.

1 – Résultats économiques et financiers

Au titre de cet exercice, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1.259.450,16 euros contre 1.166.740,21 euros de l'exercice précédent, soit une hausse de 7,95 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 121.103,76 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 42.610,45 euros, celui des salaires et traitements à 176.602,36 euros.

L'effectif moyen du personnel est de 5 pour l'exercice, comme pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 722,91 euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 120.380,85 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de 85.821,44 euros.

CJ

2 – Evènements intervenus au cours de l'exercice

1/ Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 12 juillet 2021, la SAS ODMS OPTIQUE a été nommée aux fonctions de Président de la société, en remplacement de Madame Delphine MONCOURANT, démissionnaire.

2/ L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

3 – Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

4 – Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

5 - Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

6 - Investissements

Nous avons réalisé les investissements suivants au cours de l'exercice :

Matériel de bureau mobilier informatique	6.002 €
Immobilisations financières	4 €
Total des investissements	6.006 € H.T.

05

7 – Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 s'élevant à 85.821,44 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 80.000,00 euros
- aux autres réserves : 5.821,44 euros

8 – Dividendes distribués dans les trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

Date de clôture	Distribution globale
31 Octobre 2018	20.000 €
31 Octobre 2019	Néant
31 Octobre 2020	Néant

9 - Participations

Notre société ne possède aucune part sociale ou action dans une autre société.

10 – Perspectives d'avenir

Nous n'envisageons aucun changement notoire pour l'exercice à venir.

11 – Frais de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 – Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l'affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la Présidente de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Gonfreville L'Orcher, le 28 février 2022

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET

